
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 155 Mittwoch, 14.08.2002 120. Jahrgang

1. *Débitrice*: 7. Marécottes SA, 1922 Salvan-Les Marécottes
2. *Durée du sursis concordataire*: 4 mois jusqu'au 06.11.2002
3. *Commissaire*: Régis Delaloye, préposé à l'office des poursuites et faillites, case postale 123, 1890 St-Maurice
4. *Remarques*: Exploitation d'établissements publics, notamment du restaurant de la Creusaz.
Délai pour les productions: 5 septembre 2002 sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.

Office des poursuites de St-Maurice
1890 St-Maurice

(00598346)